



Since 1993



MARSH



The Classic Car Insurance[®] & Assistance[®]

**A véhicule exceptionnel,
assurance exceptionnelle.**

The Classic Car Insurance® & The Classic Assistance®

La Fédération Belge des Véhicules Anciens a.s.b.l. travaille depuis plusieurs années, en étroite collaboration avec le courtier MARSH S.A. qui propose un programme d'assurances spécialement élaboré pour les membres de la Fédération.

A QUI S'ADRESSE CETTE OFFRE?

Le membre d'un club affilié (= FULL CLUB MEMBER) à la Fédération Belge des Véhicules Anciens a.s.b.l. ou qui a souscrit le programme SUPPORTER ou INDIVIDUAL de la FBVA peut souscrire ces assurances, pour peu qu'il puisse prouver qu'il est aussi propriétaire ou qu'il dispose d'un autre véhicule à usage quotidien (*).

(*). Exception Seniors : contactez MARSH SA

COMMENT FAIRE LA DEMANDE?

- soit via le formulaire approprié qui est disponible via votre club ou via le site internet www.bfov-fbva.be rubrique Assurances
!! pour une visite à l'un des bureaux de Marsh : n'oubliez pas de prendre rendez-vous par téléphone ou via le site internet www.bfov-fbva.be
- soit en ligne : voir site internet www.bfov-fbva.be rubrique Assurances

GARANTIES OFFERTES

1. Assurance obligatoire “RESPONSABILITE CIVILE ”

Couverture suivant les dispositions légales.

QUELS SONT LES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES?

- Couverture jour et nuit à usage de loisirs;
- Dans tous les pays repris sur la carte verte;
- Sans aucune limite de kilométrage;
- Sans restriction de chauffeur;
- Aucune différence de prime pour un ancêtre en plaque O ou en plaque normale
- Pas de justification nécessaire pour les déplacements effectués dans le cadre des activités de club.
- Y compris The Classic Assistance® (voir point 2)

QUELLES SONT LES EXCLUSIONS?

- L'usage commercial ou rémunéré;
- Location et transport de marchandises;
- Les rallyes de régularité, de vitesse ou d'adresse;
- L'usage du véhicule, sans la possession d'un véhicule à usage quotidien;
- Le chemin du travail ou le chemin de l'école pour les étudiants.

TARIFS

R.C.+ ASSISTANCE

Toutes taxes Comprises – échéance le 1 mars

!! primes forfaitaires et indivisibles pour les groupes 1 et 2 ; prorata par mois pour le groupe 3

CAT 1 - (< 3,5 t) VOITURES, MOTOS ET CAMIONNETTES

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter FBVA	Individual FBVA
Groupe 1 (+40 ans)	72,00 EUR	122,00 EUR	142,00 EUR
Groupe 2 (25-39 ans)	112,00 EUR	162,00 EUR	182,00 EUR
Groupe 3 (15-24 ans pour les voitures et camionnettes)	(*)202 EUR (jusqu'à 140 KW) (*)252 EUR (dès 141 KW) (calculé sur base du bonus malus) *Prime au bonus malus 00	(*)252 EUR (jusqu'à 140 KW) (*)302 EUR (dès 141 KW) (calculé sur base du bonus malus) *Prime au bonus malus 00	(*)277 EUR (jusqu'à 140 KW) (*)327 EUR (dès 141 KW) (calculé sur base du bonus malus) *Prime au bonus malus 00
Groupe 3 (15-24 ans pour les motos)	155,00 EUR	205,00 EUR	230,00 EUR

Par véhicule supplémentaire de la catégorie 1, 3

Groupe 1 et 2	27,00 EUR	27,00 EUR	27,00 EUR
---------------	-----------	-----------	-----------

CAT 2 – (> 3,5 t) CAMIONS, AUTOBUS

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter FBVA	Individual FBVA
Groupe 1 (+40 ans)	82,00 EUR	132,00 EUR	157,00 EUR
Groupe 2 (25-39 ans)	122,00 EUR	172,00 EUR	193,00 EUR
Groupe 3 (15-24 ans)	222,00 EUR	272,00 EUR	297,00 EUR

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie

Groupe 1 et 2	38,00 EUR	38,00 EUR	38,00 EUR
---------------	-----------	-----------	-----------

CAT 3 – VELOMOTEURS

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter FBVA	Individual FBVA
Groupe 1 (+15 ans)	67,00 EUR	117,00 EUR	142,00 EUR

Par véhicule supplémentaire dans toutes les catégories

Groupe 1	12,00 EUR	12,00 EUR	12,00 EUR
----------	-----------	-----------	-----------

CAT 4 – TRACTEURS AGRICOLES

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter FBVA	Individual FBVA
Groupe 1 (+40 ans)	37,00 EUR	87,00 EUR	112,00 EUR
Groupe 2 (25-39 ans)	52,00 EUR	102,00 EUR	139,00 EUR

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie

Groupe 1 et 2	12,00 EUR	12,00 EUR	12,00 EUR
---------------	-----------	-----------	-----------

CAT 5 – REMORQUES - CARAVANES (+750 kg)

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter FBVA	Individual FBVA
Groupe 1 (+25 ans)	25,00 EUR (*)	25,00 EUR (*)	25,00 EUR (*)

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie

Groupe 1	12,00 EUR (*)	12,00 EUR (*)	12,00 EUR (*)
----------	---------------	---------------	---------------

(*) pas d'application pour les remorques des véhicules agricoles

FRANCHISES JEUNES CONDUCTEURS

La franchise s'applique à tout accident causé par un conducteur autre que le souscripteur

- 1000 EUR pour le conducteur de 18 à 23 ans ;
- 500 EUR pour le conducteur de 24 et 25 ans

2. THE CLASSIC ASSISTANCE®

- Dépannage inclus dans la prime
- N° d'appel unique 02/286.32.50.
- Intervention en cas d'accident ou de panne
- En Belgique jusqu'à 300 km au-delà de la frontière
- Franchise: 5 km du domicile (pas en cas d'accident)
- 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- Assistance via TOURING
- D'application pour tous les véhicules, sauf vélomoteurs et tracteurs agricoles
- Extension de la garantie à toute l'Europe:
- Option sans véhicule de remplacement : 22 EUR par an
- Option avec véhicule de remplacement : 39EUR par an
- **ASSISTANCE VIP** : RAPATRIEMENT INDIVIDUEL ; VOITURE DE REMPLACEMENT À L'ÉTRANGER JUSQU'À 10 JOURS (CAT C/D) ; PAS DE FRANCHISE

3. PROTECTION JURIDIQUE

Souscrite auprès d'une compagnie spécialisée indépendante implantée dans toute l'Europe.
Cette souscription est vivement conseillée et vous permet d'exercer vos droits et d'assurer votre défense en cas de litige avec des tiers.

GARANTIES

- Libre choix d'un avocat
- Recours civil: 12.500 EUR par sinistre
- Défense pénale: 12.500 EUR par sinistre
- Contracts véhicules : 12.500 EUR par sinistre

TARIFS - Toutes taxes Comprises – échéance le 1 mars !! primes forfaitaires et indivisibles

	Full Club Member	Supporter FBVA	INDIVIDUAL FBVA
Toutes catégories	15,00 EUR(*)	15,00 EUR(*)	15,00 EUR (*)
Cyclomoteurs	10,00 EUR(*)	10,00 EUR(*)	10,00 EUR(*)

(*) Prime due pour tous les véhicules à prime pleine.

4. OMNIUM

Une assurance omnium uniquement d'application pour les voitures assurées via la RC The Classic Car Insurance ® - pour autant que l'assuré soit en possession d'une Tele-estimation (*) ou d'un rapport d'expertise (**) établi par un expert agréé par la FBVA.

(*) Télé-estimation obligatoire pour des véhicules d'une valeur jusqu'à 50.000 EUR (TVA incl)

(**) Rapport d'expertise obligatoire pour des véhicules d'une valeur au-dessus 50.000 EUR (TVA incl)

GARANTIES

Omnium complète: dégâts matériels, incendie, vol, bris de vitre, forces de la nature et heurts d'animaux.

Omnium partielle: incendie, vol, bris de vitre, les forces de la nature et heurts d'animaux

Incendie & vol : uniquement pour des véhicules au repos

VALEUR ASSUREE

La valeur assurée est la valeur déterminée par une expertise ou une télé-estimation. Il est conseillé de le renouveler tous les cinq ans afin d'éviter une dégressivité trop importante

VALEUR D'INDEMNITE

En cas de perte totale et/ou vol total, la compagnie d'assurance n'applique aucune dégressivité pendant 60 mois suivant l'expertise ou la télé-estimation. Dès le 61ème mois, un amortissement de 1% par mois est d'application sur la valeur assurée.

TARIFS OMNIUM COMPLETE - Toutes taxes comprises

Groupe véhicules	Nombre de km/an	Prime
+ 25 ans	Max 2000	1,10 % de la valeur d'expertise (*)
+25 ans	Max 5000	1,25 % de la valeur d'expertise (*)
+25 ans	Max 10000	1,50 % de la valeur d'expertise (*)
15-24 ans	Max 2000	1,60 % de la valeur d'expertise (*)
15-24 ans	Max 5000	1,90 % de la valeur d'expertise (*)
15-24 ans	Max 10000	2,30 % de la valeur d'expertise (*)

(*) Prime minimale = 150,00 EUR

TARIFS OMNIUM PARTIELLE - Toutes taxes comprises

Groupe véhicules	Prime
+ 25 ans	0,80 % de la valeur d'expertise (*)
15-24 ans	1,15 % de la valeur d'expertise (*)

(*) Prime minimale = € 150,00

TARIF INCENDIE & VOL pour des véhicules au repos. Toutes taxes comprises.

Groupe véhicules	Prime
+ 15 ans	0,58 % de la valeur d'expertise (*)

(*) Prime minimale = € 150,00

REDUCTIONS

Si la valeur assurée est :

- entre 50.000 EUR et 75.000 EUR = -10% de la prime (*)
- entre 75.000 EUR et 150.000 EUR = -15% de la prime (*)

Nous attribuons des réductions importantes au cas où vous assurez plusieurs véhicules en Omnium:

- 2ème véhicule : -30 % (*)
- 3ème véhicule et véhicules suivants : -70 % (*)

(*) Prime minimale = 150,00 EUR

FRANCHISES

La franchise d'application pour la garantie dégâts matériels et vandalisme s'élève à 2,5% de la valeur assurée, avec un minimum de 250 EUR et un maximum de 1.250 EUR.

Conducteurs entre 23 ans (inclus) et 30 ans : 5 % avec un minimum de 250 EUR.

Conducteurs entre 18 ans (inclus) et 23 ans : 10 % avec un minimum de 1.000 EUR.

Une franchise de 125 EUR est d'application en cas de bris de vitre.

QUELQUES EXEMPLES

Valeur 30.000 EUR – max. 2.000 km/an

Omnium complète : 330 EUR – franchise : 750 EUR ; Casco partiel : 240 EUR

Valeur 60.000 EUR - max. 5.000 km/an

Omnium complète : 750 EUR – franchise : 1.250 EUR ; Omnium partiel : 480 EUR

5. PROTECTION DU CONDUCTEUR

Les passagers sont automatiquement assurés par la couverture RC. Dans l'assurance RC, le conducteur du véhicule est toujours exclu en cas de lésion.

Cette assurance supplétive propose de couvrir le conducteur en cas de lésion suite à un accident avec le véhicule :

GARANTIES

Décès	12.500 EUR
Invalité permanente	25.000 EUR
Frais médicaux	2.500 EUR

TARIFS Toutes Taxes Comprises – échéance le 1 mars - !! primes forfaitaires et indivisibles

Conducteur d'un seul véhicule de plus de 15 ans assuré par The Classic Car Insurance ®

Pour les voitures 9 EUR

Pour les motos 12 EUR

A partir de 3 véhicules, sauf motos 27 EUR

A partir de 3 motos 36 EUR

6. RALLYE DE REGULARITE

Votre carte verte d'assurance n'est jamais valable lors de votre participation à un rallye de régularité. La FBVA et MARSH ont développé une assurance supplétive pour vous couvrir à 100% en cas d'accident lors de la participation à un rallye de régularité qui n'est pas organisé sous l'égide de la FBVA

TARIFS :

150 EUR jusqu'à 3 participations/an ;

250 EUR jusqu'à 5 participations/an ;

300 EUR jusqu'à 7 participations/an ;

> 7 participations/an: consultez le courtier MARSH SA

7. MARSH ASSISTANCE

En tant que membre de la FBVA (Full Club Member, Supporter ou Individual) vous pouvez bénéficier d'un service exceptionnel au niveau de l'assistance en dépannage pour votre véhicule moderne(*) valable en Europe et une protection famille dans le monde entier.

TARIF:

85 EUR pour le premier véhicule et 35 EUR pour les véhicules supplémentaires

Demande : via MARSH SA

(*) Véhicule de moins de 10 ans au moment de la souscription ou il doit auparavant être assuré pour une assurance «Assistance».

8. NOUVEAUX PRODUITS AFFINITY

En tant que membre de la FBVA (Full Club Member, Supporter ou Individual), vous pouvez bénéficier d'un service sur mesure et de conditions très avantageuses pour l'ensemble de vos assurances privées.

En effet, un programme d'assurances a été développé exclusivement pour les membres Full Club Member, membre d'un club, affilié à la FBVA et les Supporters.

Vous pouvez ainsi profiter d'un tarif groupe et bénéficier de réductions jusqu'à 30%.

Quelles sont les assurances que Marsh vous propose?

Package d'assurances pour votre habitation

- Assurance incendie bâtiment et contenu
- Assurance vol

Package d'assurances pour votre famille

- Assurance responsabilité civile familiale
- Assurance gens de maison (assurance accidents du travail obligatoire)
- Assurance individuelle accidents
- Assistance juridique

Package d'assurances pour votre véhicule

- Assurance responsabilité civile
- Omnium partielle ou complète
- Protection juridique
- Assurance conducteur
- Assistance véhicule

9. RC RALLYE

Demande : via MARSH SA

10. RC CLUB

Demande : via MARSH SA

FULL CLUB MEMBER FBVA

Sont des personnes qui sont affiliées à un club membre de notre fédération. Ces membres ont droit :

- à une carte de membre FBVA
- au magazine Rétro Classic News (gratuitement)
- au Help Desk de la FBVA
- aux tarifs les moins chers pour les services payants
- à tous les mailings
- à souscrire à nos produits d'assurances
- à toutes les réductions offertes par la FBVA et ses partenaires
- à l'accès Portail des Membres via le site internet

SUPPORTER FBOV

Sont des personnes qui ne sont pas affiliées à un club mais qui désirent soutenir la FBVA financièrement en souscrivant un abonnement de 27,50 EUR/an. Ces personnes ont droit:

- à une carte de membre FBVA
- au magazine Rétro Classic News
- au Help Desk de la FBVA
- aux tarifs moins coûteux pour les services payants
- à tous les mailings
- à souscrire à nos produits d'assurances moyennant une surprime de 50 EUR
- à toutes les réductions offertes par la FBVA et ses partenaires
- à l'accès Portail des Membres via le site internet

INDIVIDUAL FBOV

Sont des personnes qui ne sont pas affiliées à un club membre de la FBVA et qui n'ont pas souscrit le programme Supporter de la FBVA. Ils ont droit:

- au Help Desk de la FBVA
- aux tarifs les plus coûteux pour les services payants
- à certains mailings
- à souscrire à nos produits d'assurances moyennant une surprime de 75 EUR
- à aucune réduction offerte par la FBVA ou ses partenaires
- à l'accès Portail des Membres via le site internet

Des questions ?

Pour toute information complémentaire ou pour obtenir une offre sans engagement, prenez contact avec notre courtier MARSH SA ou consultez notre site internet www.bfov-fbva.be rubrique 'Assurances'.

Ce dépliant se veut purement informatif. Les montants repris dans ce dépliant sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment. Pour connaître de façon précise les conditions d'octroi des diverses garanties, contactez le courtier MARSH SA.

ANVERS MARSH S.A. Uitbreidingstraat 72 2600 Berchem	T. 03 286 63 58 F. 03 286 64 93 bfov.ant@marsh.com	ALOST MARSH S.A. Keizersplein 40 9300 Alost	T. 051 26 84 85 F. 051 21 08 26 bfov.aalst@marsh.com
BRUXELLES MARSH S.A. Avenue Hermann-Debroux 2 1160 Bruxelles	T. 02 674 96 69 F. 02 674 99 38 fbva.bxl@marsh.com	LIEGE MARSH S.A. Bluepoint Bld. Emile de Laveleye 191 4020 Liège	T. 04 340 18 45 F. 04 340 18 79 fbva.lgg@marsh.com
ROULERS MARSH S.A. Accent Business Park C6 Kwadestraat 151 A/11 8800 Roeselare	T. 051 26 84 85 F. 051 21 08 26 bfov.roe@marsh.com	Visitez le site internet pour demander une offre en ligne www.bfov-fbva.be rubrique ' Assurances FBVA '	

Cette assurance exceptionnelle vous est offerte par



Agréé sous le n° 0039



MARSH

Agréé sous le n° FSMA 014192A



Agréé sous le n° 2189



Agréé sous le n° 1136



Agréé sous le n° 1015



Agréé sous le n° 2812

E.R. FBVA asbl – Regus Business Center - Pastoor Cooremansstraat 3 - 1702 Grand-Bigard

T. 02 377 13 46 – F. 02 377 44 56

sec@bfov-fbva.be – www.bfov-fbva.be